

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°149-2024</p>	<p><u>FINANCES - CESSION</u></p> <p>CESSION PLATINAGE ET FERRAILLE</p>
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales permettant notamment au Maire de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDERANT que la Commune a cédé des matières à la suite de prestations des services techniques (gestion de déchets) ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTÉ** la cession à la société BRANGEON RECYCLAGE, de platinage et ferraille, suivant :

- Dépôt n°08244055 du 01/08/24 pour 0.220T à 205 € la tonne soit 45.10 €,
 - Dépôt n°08245369 du 02/08/24 pour 0.280T à 205 € la tonne soit 57.40€,
 - Dépôt n°08245418 du 02/08/24 pour 0.260T à 205 € la tonne soit 53.30€,
 - Dépôt n°08245480 du 02/08/24 pour 0.240T à 205 € la tonne soit 49.20€,
 - Dépôt n°08245661 du 02/08/24 pour 0.260T à 205 € la tonne soit 53.30€,
 - Dépôt n°08245713 du 02/08/24 pour 0.320T à 205€ la tonne soit 65.60€,
 - Dépôt n°08245766 du 02/08/24 pour 0.200T à 205€ la tonne soit 41€,
 - Dépôt n°082413133 du 13/08/24 pour 0.840T à 179€ la tonne soit 150.36€,
 - Dépôt n°082413191 du 13/08/24 pour 0.860T à 179€ la tonne soit 153.94€,
 - Dépôt n°082413192 du 13/08/24 pour 0.180T à 179€ la tonne soit 32.22€,
 - Dépôt n°082414099 du 14/08/24 pour 0.340T à 179€ la tonne soit 60.86€,
 - Dépôt n°082417961 du 21/08/24 pour 0.580T à 179€ la tonne soit 103.82€,
 - Dépôt n°09245857 du 03/09/24 pour 0.460T à 177€ la tonne soit 81.42€,
 - Dépôt n°09248576 du 05/09/24 pour 0.040T à 144€ la tonne soit 5.76€,
 - Dépôt n°09248691 du 05/09/24 pour 0.360T à 177€ la tonne soit 63.72€,
 - Dépôt n°092412161 du 10/09/24 pour 0.220T à 167€ la tonne soit 36.74€,
 - Dépôt n°092412186 du 10/09/24 pour 0.220T à 167€ la tonne soit 36.74€,
 - Dépôt n°092412188 du 10/09/24 pour 0.240T à 167€ la tonne soit 40.08€,
 - Dépôt n°092412206 du 10/09/24 pour 0.220T à 167€ la tonne soit 36.74€,
 - Dépôt n°092412260 du 10/09/24 pour 0.240T à 167€ la tonne soit 40.08€,
 - Dépôt n°092422557 du 20/09/24 pour 0.940T à 178€ la tonne soit 167.32€,
- Soit un total de 1 374.70 €.

Article 2. **CHARGE** le service "Finances", Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée.

Article 3. **PRECISE** que la communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 20 novembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

Décision envoyée à la Préfecture le
Et affichée le 24 DEC. 2024

24 DEC. 2024


